

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Janvier 2023

Référence
2023_10

Objet de la délibération
Eclairage Public : Plan de financement SDE 18

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	10

Date de la convocation
20/01/2023

Date d'affichage
20/01/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2023 et le 27 Janvier à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. CHANDAT David, M. MOULINNEUF Michel, Mme BROCC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. BREDART Jean-Luc donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : M. MOULINNEUF Michel

Objet de la délibération : Eclairage Public : Plan de financement SDE 18

Le projet de rénovation de l'éclairage public suite à une panne a été étudié et chiffrée par le SDE 18 en janvier 2023.

1 point lumineux est concerné, les travaux comprennent la réparation et le changement de luminaire par du LED.

- Dossier 2023-05-030 : Le Plessis
Plan prévisionnel de financement : 966.60 € (483.30 € à la charge de la commune, 483.30 € à la charge du SDE 18)

La participation totale à la charge de la commune s'élève à 483.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le plan de financement proposé par le SDE 18 et autorise Madame la Maire à signer ce plan de financement et à mandater les sommes correspondantes soit **483.30 €**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 31 Janvier 2023
La Maire
Francine MENARD

Le/La Secrétaire de séance
M. MOULINNEUF Michel



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 01/02/2023

Transmis au contrôle de légalité le : 01/02/2023